

SIAEP Porte de Maurienne

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL

Du 06 décembre 2018

Etaient présents :	Titulaires		Suppléants	
AIGUEBELLE		R. FRISON		
BONVILLARET	J. DEMONNAZ	A. BURTIN		
EPIERRE		S. CONTI		C. PERRIER
MONTGILBERT	J.P. BUET			
MONTSAPEY	B. FARGEAS			
RANDENS	J. RICO-PEREZ	J. PITTON		
ST ALBAN D'H.				
ST GEORGES D'H.	A. BOUVIER			
ST PIERRE BELLEV.	J. CHOURGNOZ	E. BOUCLIER		G. DEQUIER

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2018.
L'ordre du jour est accepté.

1. TARIFS 2019

Sur proposition du Président, le Comité Syndical décide ne pas modifier les tarifs des redevances pour 2019, à savoir :

- Redevance eau : 1.40 € HT le m3
- Redevance Assainissement : 0.70 € HT le m3

Pour information, les redevances fixées par l'Agence de l'Eau vont diminuer en 2019 :

- la lutte contre la pollution passe de 0,29 à 0,27 € le m3
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte passe de 0,155 à 0,15 € le m3

2. TRANSFERT DE COMPETENCE

Les communes devront se prononcer avant fin juin 2019 sur le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2020 ou en 2026.

Le cabinet SAFFEGE doit être relancé pour connaître l'avancement de l'étude en cours sur ce transfert de compétence.

3. POINT SUR LES TRAVAUX et PROJETS 2019

3.1. MONTGILBERT

Une réunion sera programmée courant février 2019 pour décider du planning des travaux à engager en 2019.

M. le Maire fait part de son mécontentement au sujet des travaux réalisés par l'entreprise Manno sur le hameau des Bugnons et du manque d'implication du bureau d'études dans le suivi de ces travaux.

3.2. ST GEORGES D'HURTIERES

La 1^{ère} tranche des travaux prévus dans le récent marché débutera au printemps 2019.

Une réunion sera programmée début 2019 pour faire le point sur les travaux et aborder l'aspect financier.

M. le Maire fait part également de son mécontentement au sujet des travaux réalisés par l'entreprise Manno, notamment concernant la reprise des enrobés qui ont énormément tardé à être réalisés et ne sont pas très épais.

3.3. ST PIERRE DE BELLEVILLE

Une réunion préalable aux travaux sera également organisée – démarrage prévu au printemps.

3.4. ST GEORGES D'HURTIÈRES

Moutsahey -

Le réservoir de Barbet peine toujours à se remplir sans que nous ayons pu en définir précisément la cause. Il semble que deux facteurs se combinent : diminution de la ressource, et fuite(s).

Pour pallier au manque de ressource, le captage de la 2^{ème} source de Praz de la Mouille devient urgent, mais ne pourra se réaliser qu'après un suivi des débits, de la qualité, et la procédure de mise en conformité du captage.

Les recherches de fuites réalisées par les agents techniques n'ont pas permis à ce jour de déterminer précisément le secteur fuyard.

M. le Maire souhaiterait que la mesure des débits soit réalisée de manière plus précise avec des instruments de mesure adaptés, et fait part de ses inquiétudes à l'approche du froid. Le problème de la réserve incendie est également à aborder.

Une réunion sera organisée fin janvier/début février avec la mairie et le SDIS pour envisager les solutions possibles pour assurer la défense incendie sur la commune.

Si les recherches des agents techniques ne suffisent pas à trouver l'origine de la fuite, nous demanderons à un bureau d'étude de réaliser une recherche de fuite nocturne.

3.5. RANDENS / BONVILLARET

La seconde tranche des travaux de pose des compteurs individuels sera lancée au printemps. Une réunion sera organisée au préalable avec le Cabinet Merlin.

3.6. AIGUEBELLE / RANDENS

Les travaux de construction de la station d'épuration devraient débuter en février 2019.

3.7. BONVILLARET

M. le Maire rappelle le problème de non-conformité de la conduite d'eau potable qui alimente les celliers. Un projet sera monté en 2019 (devis/demande de subventions, etc...) pour évaluer le coût du projet (eau potable + incendie).

3.8. EPIERRE

Il faudra lancer l'étude de pose des compteurs individuels.

3.9. SIAEP

- périmètres de protection : poursuite de la procédure.
- télésurveillance : en fonction du budget 2019, on lancera l'appel d'offres.
- déplacements de conduites : des conduites d'eau ont été installées par le passé sur des terrains privés sans que des conventions aient été signées à l'époque ; nous avons donc l'obligation de déplacer les conduites lors d'un projet de construction. Cette dépense devra être budgétisée pour 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 17 décembre 2018

Le Président,
José RICO-PEREZ

